



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 3 octobre 2024

Objet : Question parlementaire n° 1192 du 16 septembre 2024 de Madame la Députée Francine Closener et de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « Paysage médiatique luxembourgeois ».

Madame la Ministre,

En date du 16 septembre 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité et du Premier ministre.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Francine Closener et Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN